

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CCAS DE VILLEMORISSON SUR ORGE

Numéro SIRET : 26910122600018

SOUS-PREFECTURE DE VILLEMORISSON
POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE VILLEMORISSON

13 JUIN 2014

ARRIVEE

M14

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

voté par nature

BUDGET : BUDGET CCAS

ANNEE 2014

SOMMAIRE

13 JUN 2014

ARRIVEE

I. Informations générales

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières
- p.3 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections
- p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
- p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses
- p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

- p.8 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
- p.10 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

IV - ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.11	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.14	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement		X
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
p.17	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.18	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
p.20	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)

Code INSEE 91667	CCAS DE VILLEMORISSON SUR ORGE BUDGET CCAS	BS 2014
---------------------	---	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	7 081
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	15
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	166,59	0,00
2	Produit des impositions directes/population	0,00	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	161,42	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	0,00	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	0,00	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	74,09%	0,00%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (2)	0,00	0,00
8 bis	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi (2)(4)	0,00	0,00
9	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	103,20%	0,00%
10	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

Si le présent budget est un budget supplémentaire ou une décision modificative, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2013 après le vote du compte administratif 2013.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	96 628,70	60 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 36 628,70
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	96 628,70	96 628,70

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		
	=	=	=
	TOTAL DU BUDGET (4)	96 628,70	96 628,70

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
011	Charges à caractère général	239 400,00	0,00	43 000,00	43 000,00	282 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	804 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	874 000,00
65	Autres charges de gestion courante	39 000,00	0,00	-24 000,00	-24 000,00	15 000,00
Total des dépenses de gestion courante		1 082 400,00	0,00	89 000,00	89 000,00	1 171 400,00
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	200,00		7 628,70	7 628,70	7 828,70
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 083 000,00	0,00	96 628,70	96 628,70	1 179 628,70
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 083 000,00	0,00	96 628,70	96 628,70	1 179 628,70

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 179 628,70

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2013 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= (1)+(2)+(3))
013	Atténuations de charges	34 000,00	0,00	0,00	0,00	34 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes di	20 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 022 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	1 082 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 076 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	1 136 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 083 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	1 143 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 083 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	1 143 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 36 628,70

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 1 179 628,70

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	43 000,00		43 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	70 000,00		70 000,00
65	Autres charges de gestion courante	-24 000,00		-24 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 628,70		7 628,70
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
	Dépenses de fonctionnement - Total	96 628,70	0,00	96 628,70

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

96 628,70

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00	0,00
	Dépenses d'investissement - Total	0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	60 000,00		60 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
Recettes de fonctionnement - Total		60 000,00	0,00	60 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 36 628,70

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 96 628,70

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

III

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	239 400,00	43 000,00	43 000,00
604	Achats d'études, prestations de services			
60618	Autres fournitures	114 000,00	12 000,00	12 000,00
60623	Alimentation	1 000,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	14 000,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 300,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	8 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	3 000,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	17 000,00	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	41 000,00	31 000,00	31 000,00
616	Primes d'assurances	1 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	2 000,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	1 000,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	3 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 100,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	100,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	16 000,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	200,00	0,00	0,00
6256	Missions	12 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	100,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	1 600,00	0,00	0,00
		1 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	804 000,00	70 000,00	70 000,00
6331	Versement de transport	6 600,00	2 000,00	2 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	2 600,00	0,00	0,00
6333	Participation des employeurs à la form ⁿ professionnelle continue	300,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	7 000,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	1 600,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale			
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	363 000,00	30 000,00	30 000,00
64118	Autres indemnités	17 300,00	2 000,00	2 000,00
64131	Rémunérations	300,00	0,00	0,00
64161	Emplois-jeunes	147 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	18 000,00	15 000,00	15 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	100 500,00	0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	102 100,00	14 000,00	14 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 300,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	16 700,00	7 000,00	7 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	1 000,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 800,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	200,00	0,00	0,00
64832	Contributions au Fonds de compensation de CPA	1 200,00	0,00	0,00
		500,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	39 000,00	-24 000,00	-24 000,00
6541	Créances admises en non-valeur			
6562	Aides	9 000,00	1 000,00	1 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	30 000,00	0,00	0,00
			-25 000,00	-25 000,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	1 082 400,00	89 000,00	89 000,00
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	400,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	200,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)	200,00	7 628,70	7 628,70
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	1 083 000,00	96 628,70	96 628,70
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		0,00	0,00

CCAS DE VILLEMORISSON SUR ORGE - 91 - BUDGET CCAS	BS 2014
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn</i>		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	1 083 000,00	96 628,70	96 628,70

	RESTES A REALISER 2013 (11)	0,00
--	-----------------------------	------

	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	---	------

	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	96 628,70
--	--	------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

III

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	34 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	34 000,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	20 000,00	0,00	0,00
7031	Concessions dans les cimetières	2 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	18 000,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	1 022 000,00	60 000,00	60 000,00
7473	Départements	9 000,00	0,00	0,00
7474	Communes	860 000,00	60 000,00	60 000,00
7478	Autres organismes	153 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		1 076 000,00	60 000,00	60 000,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	7 000,00	0,00	0,00
7713	Libéralités reçues	7 000,00	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		1 083 000,00	60 000,00	60 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionn		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 083 000,00	60 000,00	60 000,00

	+
RESTES A REALISER 2013 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	36 628,70
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	96 628,70

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CCAS DE VILLEMOISSON SUR ORGE - 91 - BUDGET CCAS

BS

2014

IV - ANNEXES

IV

A1

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services général administrat publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignemen t - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	7 628,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00	56 500,00	0,00	0,00	0,00	96 628,70
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	7 628,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00	56 500,00	0,00	0,00	0,00	96 628,70
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
RAR N-1 et reports	36 628,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 628,70
Total cumulé recettes de fonctionnement	36 628,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	96 628,70

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicables à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

IV

A1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administratifs publics	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	-------------------------------	--	-----------------------------------	----------------------------	-----------	---------------------	-----------------------------------	-----------	------------	---	---------------------	-------

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT													
DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		7 628,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00	56 500,00	0,00	0,00	96 628,70
Dépenses réelles		7 628,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00	56 500,00	0,00	0,00	96 628,70
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60618	Autres fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6256	Missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00	38 500,00	0,00	0,00	70 000,00
6331	Versement de transport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	1 500,00	0,00	0,00	2 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6333	Participation des employeurs à la form. professionnelle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes, ... sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	10 000,00	0,00	0,00	30 000,00
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

IV - ANNEXES	
IV	A1

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)**

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généralistes administratifs publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement et Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagement services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
64116	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64131	Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64161	Emplois-jeunes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
64932	Contributions au Fonds de compensation de CPA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 628,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 628,70
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	7 628,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 628,70
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	-25 000,00	0,00	0,00	0,00	-24 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6562	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autr.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-25 000,00	0,00	0,00	0,00	-25 000,00
	RECETTES												
	Total recettes de fonctionnement	36 628,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	96 628,70
	Recettes réelles	36 628,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	96 628,70
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	36 628,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 628,70
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	36 628,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 628,70
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
7473	Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7474	Communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
7478	Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION	
DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 Services généraux

	01 Opérations non ventilables	Total
CHAPITRES (1)		
DEPENSES TOTALES (2)	7 628,70	7 628,70
Dépenses de l'exercice	7 628,70	7 628,70
022 Dépenses imputées (fonctionnement)	7 628,70	7 628,70
RECETTES TOTALES (2)	36 628,70	36 628,70
Restes à réaliser - reports	36 628,70	36 628,70
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	36 628,70	36 628,70

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).
 (2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 5 Interventions sociales

CHAPITRES (1)	521 Services à caractère social pour	Total
DEPENSES TOTALES (2)	32 500,00	32 500,00
Dépenses de l'exercice	32 500,00	32 500,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	31 500,00	31 500,00
65 Autres charges de gestion courante	1 000,00	1 000,00
RECETTES TOTALES (2)	30 000,00	30 000,00
Recettes de l'exercice	30 000,00	30 000,00
74 Dotations, subventions et participations	30 000,00	30 000,00

Sous-fonction 521	
CHAPITRES (1)	5210 Services communs
DEPENSES TOTALES (2)	32 500,00
Dépenses de l'exercice	32 500,00
011 Charges à caractère général	0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	31 500,00
65 Autres charges de gestion courante	1 000,00
RECETTES TOTALES (2)	30 000,00
Recettes de l'exercice	30 000,00
70 Produits des services, du domaine et ve	0,00
74 Dotations, subventions et participations	30 000,00
77 Produits exceptionnels	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

A1.1

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION

DETAIL FONCTIONNEMENT

FONCTION 6 Famille

CHAPITRES (1)	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES TOTALES (2)	6 000,00	6 200,00	44 300,00	56 500,00
Dépenses de l'exercice	6 000,00	6 200,00	44 300,00	56 500,00
011 Charges à caractère général	31 000,00	0,00	12 000,00	43 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	6 200,00	32 300,00	38 500,00
65 Autres charges de gestion courante	-25 000,00	0,00	0,00	-25 000,00
RECETTES TOTALES (2)	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
Recettes de l'exercice	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00

CHAPITRES (1)	Sous-fonction 61	
	610 Services communs	
CHAPITRES		
DEPENSES TOTALES (2)	6 000,00	
Dépenses de l'exercice	6 000,00	
011 Charges à caractère général	31 000,00	
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
65 Autres charges de gestion courante	-25 000,00	
67 Charges exceptionnelles	0,00	
RECETTES TOTALES (2)	0,00	
Recettes de l'exercice	0,00	
013 Atténuations de charges	0,00	
70 Produits des services, du domaine et ve	0,00	
74 Dotations, subventions et participations	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

CCAS DE VILLEMORISSON SUR ORGE - 91 - BUDGET CCAS	BS	2014
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	06	Subvention aux associations	AU PETIT BONHEUR		1 200,00
6574	05	Subvention aux associations	CRF SERVICE AIDE & ACCOMP DOM 91		4 014,17
6574	03	Subvention aux Associations	LES AMIS DES ANCIENS		3 000,00
6574	04	Subvention aux Associations	PARENTS ENFANTS VAL D'ORGE		1 000,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

CCAS DE VILLEMOISSON SUR ORGE - 91 - BUDGET CCAS

BS

2014

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		1	3	4	4	0	4
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1	1	2	2	0	2
Adjoint administratif de 2ème classe	C	0	1	1	1	0	1
Adjoint administratif principal 2è classe	C	0	1	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)		1	0	1	1	0	1
Adjoint technique 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE SOCIALE (d)		1	1	2	2	0	2
Educateur de jeunes enfants	B	1	0	1	1	0	1
Educateur principal de jeunes enfants	B	0	1	1	1	0	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		6	0	6	6	0	6
Auxiliaire de puériculture 1ère classe	C	5	0	5	5	0	5
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	C	1	0	1	1	0	1
FILIERE ANIMATION (f)		7	0	7	7	0	7
Adjoint d'animation 2ème classe	C	6	0	6	6	0	6
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		16	4	20	20	0	20

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillés (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT (0,8 * 8/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

CCAS DE VILLEMOISSON SUR ORGE - 91 - BUDGET CCAS

BS 2014

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2014

IV	
C1	

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2014	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
1 Médecin 1ère classe	A	MS	1015	0,00	arrêté	CDD
1 adjoint d'animation 2è classe	C	ANIM	297	0,00	CAE	Autres
18 adjoints d'animation 2è classe	C	ENC	297	0,00	3-2	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a : article 3, 1ère alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupe un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupe un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1146 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Présenté par le Président du CCAS,
A Villemorisson-sur-Orge, le 27/05/2014
Le Président du CCAS,

Nombre de membres en exercice : 9
 Nombre de membres présents : 7
 Nombre de suffrages exprimés : 8
 VOTES : Pour : 8
 Contre : 0
 Abstention : 1

SOUS-PREFECTURE DE VILLEMORISSON-SUR-ORGE

13 JUN 2014

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A Villemorisson-sur-Orge, le 27/05/2014

ARRIVEE

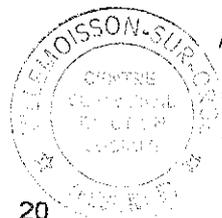
Date de convocation : 19/05/2014



Les membres du Conseil d'administration,

CARNERO Isabelle	
BOISSEAU Sandra	
YOUNSI Ordy	
BUATOIS Nicolas	
CHENIEUX Monique	
BOUDINET Nicole	
MACHADO Maria	
TRUCHE Jean	

Certifié exécutoire par le Président du CCAS, compte tenu de la transmission en sous préfecture, le 13 juin 2014 et de la publication le 13 juin 2014



A Villemorisson-sur-Orge, le 13 juin 2014

